

PROCÈS VERBAL DU 15 Janvier 2025 20 heures

Présents : Mmes CLEMENT, CHABRIDON, DAGOREAU, VIARDOT, VAUCHER, BOURACHOT et PARENT, Mrs GUILLEMIN, REVILLON, LEBEAU, PANNETIER et RAVAT

Excusés : Mrs RAY et BENON, celui-ci ayant donné pouvoir à Mme CLÉMENT

Mme le Maire procède à lecture du procès-verbal du 17 Décembre 2024 qui est approuvé à l'unanimité.
Mme PARENT est désignée secrétaire de séance

Délibérations

- Subventions DETR et fonds de concours à la CCMT : Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à demander la DETR et le fonds de concours à la CCMT pour l'aménagement du cimetière et son parking.

- Validation des ZAER : Le conseil municipal avait listé des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables dans sa séance du 18 Décembre 2023. La préfecture nous demande de confirmer ou de modifier le zonage. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, confirme les ZAER fixées en 2023.

- Remboursement d'un dérouleur de papiers mains : Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, demande le remboursement d'un dérouleur de papier mains endommagé lors d'une location de la salle des fêtes pour un montant de 81,97 €.

- Ouverture d'un poste d'attaché territorial et modification du tableau des effectifs : La secrétaire de mairie en poste depuis 1998 et rédacteur territorial depuis 2010 peut prétendre par voie de promotion interne au grade d'attaché et ce depuis 2015. Cette année, elle souhaite faire valoir cet avancement par ancienneté. C'est au conseil municipal de statuer car c'est une décision budgétaire mais c'est le centre de gestion qui décide ou non d'inscrire l'agent sur la liste d'aptitude (seulement 9 promus en 2024 sur le tout le département). Cet avancement n'est donc pas de droit. Les élus par manque d'informations ajournent la question, celle-ci sera revue en Février.

- Engagement de la commune dans le projet photovoltaïque sur le plan d'eau de Fleurville : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 2 voix contre, 1 abstention, et 10 voix pour, se prononce favorablement sur le projet de panneaux photovoltaïques sur le plan d'eau de Fleurville. Les élus demandent à ce que soit modifié le montant de la redevance qui sera encaissée par les communes à savoir 3000 euros par an/commune (et non pas 2500 euros notés dans le document présenté).

Point financier

Mme le Maire informe de la capacité d'autofinancement pour 2025. La marge de manœuvre n'est pas énorme mais les deux principaux projets de cette année seront malgré tout lancés : aménagement du cimetière et son parking et la vidéoprotection sachant que ces deux projets sont largement financés par le département, l'état et la communauté de communes.

Questions diverses

Une rectification de numéros de maisons devra être faite sur le Rue des Tessonnières.

Le prochain conseil aura lieu le 11 Février 2025

Le secrétaire de séance

Cécile PARENT



Le Maire

Patricia CLÉMENT

